



NUMÉRO 48

Mars 2011

# “le cramignon”

Bulletin bimestriel de liaison entre Conférences et Centres  
de la Société de St-Vincent de Paul en Province de Liège



## UN VINCENTIEN D'EXCEPTION, LE PÈRE LÉON, NOUS A QUITTES

En 1970, le Père Léon ( missionnaire rédemptoriste, frère de Maggy Grégoire, créatrice de La Cordée ) fonda la Conférence St-Clément à Sitios Novos, un hameau peuplé d'agriculteurs chassés de leurs terres, et situé en plein désert du Sertão, dans le Nordeste du Brésil. La nouvelle équipe fut aussitôt jumelée avec celle de St-Remacle à Liège.

Si elle est confiée au plan de la Providence, la mise en œuvre de modestes projets mène souvent à des réalisations de première grandeur.

Ayant constaté que les verminoses, dues à l'ingestion d'eau polluée et au contact des pieds nus avec de la matière fécale, constituaient la cause principale de la terrible mortalité infantile et de la disparition prématurée des habitants de la région, Léon Grégoire lança une campagne en faveur de l'utilisation de filtres à eau et de latrines. Les membres de sa Conférence étaient chargés d'en recommander et d'en enseigner l'utilisation à leurs concitoyens. Cette humble tâche accomplie, Léon acquit plusieurs centaines d'arbres fruitiers. Son équipe invita des volontaires à en planter un devant leur porte. Condition pour l'obtenir : s'engager à l'arroser chaque jour, après avoir puisé pour ce faire un seau d'eau dans le fleuve distant de plusieurs kilomètres. Résultats à moyen terme : des vitamines C pour la famille, de l'ombre sous un ciel qui soumet l'homme à une température annuelle moyenne de 40° Celsius, des milliers de boutures en vue de la reforestation. Les protéines manquaient ? Léon fit creuser des étangs afin de recueillir une partie de la précieuse eau de pluie qui, lorsqu'elle tombait, inondait tout en quelques heures, ... une fois tous les deux ou trois ans. Il ramena de la centrale atomique de Tihange quelques couples de tilapias. Particulièrement prolifiques, ces poissons africains pullulèrent dans ses étangs en un temps record. Il fallait de la viande, du lait pour les enfants ? Il n'y avait pas un brin d'herbe ? Après de minutieuses recherches, Léon invita les fermiers à croiser leurs rares et malingres bovidés mangeurs de cactées, avec de solides laitières hollandaises. Simultanément, il chargeait des spécialistes de sélectionner des cactus plus tendres, à croissance rapide, et propres à être consommés par les vaches hybrides. Chaque vache hollandaise mise à disposition était payée par la promesse que son premier veau reviendrait à la Conférence pour redistribution. Ainsi naquit une coopérative agricole de plus en plus florissante, véritable pôle d'attraction pour les personnes en mal de travail.

Dans le même temps, aussi soucieux de la santé spirituelle que corporelle de chacun, Léon consacrait des centaines d'heures et parcourait des milliers de kilomètres, de village en village, pour assurer l'animation religieuse et la consolation de toute une population souffrante, qui ne cessait de croître.

Soutenu par la Conférence qui s'adjoignait un nombre de plus en plus important de membres et de collaborateurs brésiliens et étrangers, Léon créait des postes de santé, puis un hôpital, des pharmacies populaires, des crèches et des écoles maternelles où les enfants recevaient quotidiennement un copieux repas, souvent le seul de la journée ... Mais il fallait aussi songer à l'avenir. Léon fit appel aux Sœurs de St-Vincent de Paul de Gijzegem. Avec elles, il ouvrit une école normale. Il pouvait désormais offrir un enseignement primaire, suivi d'un enseignement secondaire de qualité. Vinrent donc s'ajouter à la liste : un collège, un orphelinat, des centres pour les enfants des rues, pour les déficients

## Agenda

### La Conférence Saint-Pierre de Ampsin organise son concert annuel

le samedi 2 avril 2011 à 20 h.  
en l'église d'Ampsin

Au programme  
à la trompette : Pautier Xhonneux  
au piano : Vanessa Bona  
la chorale des enfants « Saint-Martin » de Nandrin  
la chorale des adultes « la Cavatine » de Héron  
« Les Ondines » violon-flûte traversière  
et, à la harpe, Elodie Starzak.

### Les membres du Centre « Accueil et Partage » de Ougrée seraient heureux de vous recevoir lors de leur souper du 25<sup>ème</sup> anniversaire

le 19 mars 2011 à 18 h. 30.  
en la salle Saint-Martin,  
rue Roi Albert à Ougrée-bas

Au menu :

Apéritif  
Saumon sur son lit de méli-mélo d'asperges  
Ravioles surprises  
Mignonnettes de veau en croûte  
et son bouquet de vert pâturage  
Pommes grenailles  
Gâteau des 25 ans  
Café

Prix : 20 €

Le paiement s'effectuera le jour du souper  
Merci de réserver avant le 15 mars auprès de :  
Marinette Baiverlin : 04/253.12.84. ; 0485/39.90.74. ;

[rbaiverlin@voo.be](mailto:rbaiverlin@voo.be)

Agnès Leduc : 04/336.71.85. ; 0486/86.40.14. ;

[agnes.leduc@hotmail.com](mailto:agnes.leduc@hotmail.com)

Si vous ne pouvez participer à cette soirée mais que  
néanmoins vous voulez soutenir notre action,  
voici nos coordonnées :

Accueil et Partage – Biez du Moulin, Ougrée  
Cpte bancaire :001-1837283-82  
IBAN : BE25 0011 8372 8382  
Communication : AP 25 ans.

## Échos de nos centres et conférences

### Le Centre Accueil et Partage ( Ougrée ) fête ses 25 ans

Accueil et Partage est situé à Ougrée-bas dans le quartier dit « Au Biez du Moulin », l'un des plus pauvres de la région. La population, d'origine ouvrière mais peu qualifiée, a été frappée durement par les restructurations successives de la sidérurgie et se retrouve majoritairement sans emploi.

Né en 1986, Accueil et Partage distribuait alors des colis alimentaires et des vêtements de seconde main. Grâce à quelques bénévoles des quartiers voisins, la maison se structura.

Elle connut notamment deux développements :

1. Enthousiasmés par le sens de la démarche, plus de 40 volontaires vinrent former les rangs de l'association.
2. Les appels à l'aide forts nombreux contraignirent à faire face à leur nombre toujours croissant.

La population accompagnée a changé. Presque exclusivement belge au début, c'est aujourd'hui à une proportion plus importante de réfugiés que le Centre répond sous les formes suivantes :

- Aide alimentaire dans une superette ;
- Assistance et accompagnement auprès des administrations et distributions assurées par 3 visiteurs et une permanence sociale composée de 4 bénévoles ;
- Vente à très bas pris ou don de vêtements ;
- Equipement en mobilier pour les familles nouvellement installées ;
- Prêt ou garantie de caution pour un logement ;
- Mise à disposition de jouets pour permettre de réaliser la St-Nicolas en famille ;
- Prise en charge ponctuelle de frais médicaux – abonnements scolaires – chauffage, etc ;
- Déménagements ;
- Démarches auprès d'avocats, de l'office des étrangers, etc.

Projets pour cette année, développement

- D'un espace d'accueil et d'écoute plus grand, au départ duquel on identifie les formations nécessaires. Un lieu où il fait bon prendre un café et se rencontrer avec un minimum de confidentialité.
- D'une table d'hôtes ouverte le mardi à midi. Les plats sont préparés avec le concours des bénéficiaires.
- Des cours de remédiation scolaire le mercredi après-midi, en collaboration avec les enseignants, des bénévoles et des universitaires.

Agnès et Jean Leduc.

## Échos de nos centres et conférences (suite)

### **Centre Horizons Nouveaux ( Huy )**

Décembre 2009, Horizons Nouveaux, à Antheit, prend un nouvel essor. Suite à une Assemblée Générale extraordinaire présidée par Jean Grandjean, Président provincial, un nouveau Conseil d'Administration est constitué avec, pour défi, la relance du Centre.

Horizons Nouveaux comprend 10 studios et 4 appartements. A l'heure actuelle, tous sont occupés par des personnes ou familles en difficultés. Des magasins de vêtements de seconde main et de brocante sont ouverts 4 jours par semaine. Une distribution de vivres a lieu le mercredi pour environ 70 personnes.

Le Centre dispose de 2 camionnettes pour faire la liaison entre Banque Alimentaire, BIRB et les Conférences de la région hutoise. Le transport de meubles est important.

Au Centre sont occupées 6 personnes dont une accompagnatrice sociale qui a pour mission de relancer dans la vie normale les hébergés qui en principe sont accueillis pour 6 mois.

Sous la houlette de Michel Bouly, Administrateur délégué, Horizons Nouveaux, qui dispose des locaux d'une ancienne caserne, a pris une nouvelle vie. La trésorerie, tenue par Madame Latinies, est aussi en situation ascendante suite à une rentrée régulière des loyers, à l'augmentation de la vente de vêtements et à une gestion tenue au jour le jour. Horizons Nouveaux sera bientôt le dépositaire de vivres BIRB pour environ 600 personnes accompagnées par les Conférences de la région hutoise.

Horizons Nouveaux se veut au service de tous, dans la rigueur, dans une fraternité bien comprise, dans l'esprit de Saint-Vincent de Paul. Il y va de l'intérêt de tous.

F.Bernard

### **Conférence Sts-Nicolas, Pholien, Remacle, Louis de Liège**

Pour raison de santé, Denise Brasseur doit démissionner de la présidence. Qu'elle soit remerciée pour son dévouement au service des démunis pendant de nombreuses années. Nous espérons qu'un peu de repos bien mérité améliore rapidement sa santé. Des élections auront lieu prochainement pour assurer sa succession.

### **Conférence St-Hermès et St-Alexandre de Theux**

Après 15 années de présidence Jean-Claude Rogister a démissionné. Nous le remercions pour tout le dynamisme dont il a fait preuve au service de la Conférence. J. Delcour assure l'intérim en attendant qu'un successeur soit désigné.

### **Conférence St Hubert du Sart-Tilman (Angleur)**

Marie-Rose Schroeders-Leduc, secrétaire, a accepté la charge de présidente. Nous lui souhaitons plein succès dans ce service. Merci à Philippe Prévinaire, nouveau membre, qui a accepté d'assurer le secrétariat et à J. Grandjean pour son action durant sa présidence..

# Le Conseil Provincial vous parle

## A RETENIR

- Dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre, le Conseil provincial commémorera le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la création de son Asbl. La date des festivités vous sera communiquée dans un prochain numéro.
- Depuis quelques mois, nous avons ouvert une permanence sociale rue d'Amercoeur 20 à Liège : M. Sardari, assistant social, y reçoit deux vendredis par mois de 13h à 16h.  
N.B. : M. Sardari tient aussi une permanence sociale à La Cordée (Lu et Ve 8h30-12h ; Ma et Je 8h30-16h.) et à Droixhe aux autres périodes. Tél. 04/264.65.23.

**RAPPEL :** Les entités en relation avec la BAL peuvent vendre des objets par internet sur le site KIDONAKI.

## LE SALON DU VOLONTARIAT, UNE VITRINE ET UN RÉSEAU.

Le Salon du Volontariat, une vitrine pour faire connaître notre Société mais aussi la chance de s'intégrer dans un réseau d'associations au service des personnes en détresse.

Notre stand a reçu de nombreux visiteurs. Les interpellations furent constructives. Ce que confirment les échos de ce cru 2011 : moins de curieux et davantage de candidats plus jeunes ( 55 – 63 ans ) et plus motivés, qui sont prêts à adapter leurs horaires en fonction des nécessités et des services à rendre.

Conscients que la situation économique est cruelle et que n'importe qui peut tomber dans la précarité, nos interlocuteurs en déduisent que les citoyens doivent être solidaires et aider les plus fragiles à relever la tête. La plupart des personnes intéressées par notre action disent vouloir donner un sens à leur vie, se rendre utiles en aidant les défavorisés, les victimes du système. Quelques-unes souhaitent rendre visite, écouter et accompagner ceux qui sont dans le besoin.

Aux Conférences et aux Centres vincentiens de les accueillir et, après discernement, de leur faire place... Les présidents concernés sont avertis d'une démarche éventuelle.

La formulation « Organisation catholique de laïcs » pose question, et choque. Elle amorce le dialogue et demande une explication. Exemples : « Je ne suis pas croyant, mais je suis intéressé(e) par votre association. Serais-je admis(e) ? » « Je suis catholique mais pas engagé(e) dans la laïcité. Que signifie pour vous *être laïc* ? » Nous devons pouvoir répondre !

La présence de la SSVP a inévitablement permis à des personnes en quête d'un secours d'être guidées vers elle. Nous les avons bien sûr informées au sujet de l'entité vincentienne la plus proche de leur domicile mais nous les avons aussi orientées vers un service spécialisé, adapté à leur cas ( Sentinelles de la nuit, solidarité, Asbl-Soleil-Espoir... )

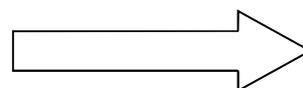
Telle est la force d'un travail en réseau !

Enfin, toutes ces rencontres nous invitent, une fois de plus, à nous interroger, à approfondir la spécificité de l'esprit vincentien et des œuvres qui en découlent. Au fait, qu'est-ce qui différencie l'action vincentienne des actions caritatives « d'aide sociale générale » ?

Avons-nous suffisamment recours aux services existant autour de nous ? Quelle collaboration leur offrons-nous ? ( Catalogue disponible au Conseil provincial )

Profitons de 2011, « Année européenne du Volontariat » pour chercher et accueillir les bénévoles-volontaires qui ont choisi de s'investir et de bâtir une société plus juste et plus fraternelle.

Ch. Preud'homme



**"Le cramignon" est à votre disposition.** Vos textes nous parviendront 15 jours avant la date de parution.  
Rédaction et administration (c/o R. Thonon) - rue de l'Ecole technique provinciale, 14 - 4040 Herstal  
Tel. 042/64.99.65 - Fax 042/64.36.79 - Email : consprovlg@skynet.be  
Editeur responsable : Jean Grandjean, rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux

## **Convention d'occupation précaire d'un bâtiment dont le C.P. (C.N.) est propriétaire**

Une telle convention dont le texte figure ci-dessous est habituellement signée avec une A.S.B.L. En ce qui concerne les immeubles occupés par des associations de fait, ce texte est considéré comme faisant jurisprudence. Il en est de même lorsque le C.P., quoique n'étant pas propriétaire, a la responsabilité des locaux (bail emphytéotique, par exemple). Le C.P. peut néanmoins intervenir ponctuellement dans les frais habituellement imputés au propriétaire pour autant qu'il en ait les moyens et que la demande d'intervention soit jugée suffisamment fondée.

### **CONVENTION**

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

1. La Société de Saint Vincent de Paul Conseil provincial de Liège ASBL, représentée par deux administrateurs, MM. .... (« Le CP »)
2. .... représentée par deux administrateurs, MM. .... (« l'entité vincentienne »)

#### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le CP met gratuitement à disposition de l'entité vincentienne un immeuble situé... (« l'immeuble ») dont il est propriétaire. L'entité vincentienne utilise cet immeuble pour les activités décrites en annexe.
2. Les parties ont souhaité préciser dans la présente convention les modalités de cette mise à disposition.

#### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

1. L'immeuble est mis gratuitement à la disposition de l'entité vincentienne qui l'utilisera en bon père de famille. Il s'agit d'une mise à disposition à titre précaire pour une période indéfinie à laquelle il pourra être mis fin par l'une ou l'autre partie sans dédommagement mais moyennant préavis de trois mois au moins.
2. Il est expressément convenu que tous les frais relatifs à l'immeuble seront à charge de l'entité vincentienne en ce y compris les grosses réparations. L'entité vincentienne s'engage à effectuer tous les travaux nécessaires de nature à conserver l'immeuble en bon état.
3. L'entité vincentienne s'engage à n'exercer dans l'immeuble aucune activité autre que celles décrites en annexe à moins d'avoir été autorisée par le CP par écrit.
4. Le précompte immobilier relatif à l'immeuble sera payé par l'entité vincentienne.
5. L'entité vincentienne renonce expressément aux dispositions de la loi sur les baux à loyer.
6. La présente convention annule toute convention antérieure entre les parties concernant l'immeuble.

Fait en deux exemplaires, un pour chacune des parties, le .....

Pour l'entité vincentienne

Pour le CP

Annexe : description des activités